REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

N° C22_10_2026_02 - Présentation du projet de nouveau pacte de gouvernance

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	62	12	-	12

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -

Date de convocation : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, VUE Stéphanie, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BRENET François, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, LAMBIN Corinne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, MARTIN Patrick, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUÉRY Patrice, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominqiue, MACAUD Isabelle, MANN Grégory, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POIRIER Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à LARGEAU Vanessa), BONNIN Jean-Marie (pouvoir donné à OUVRARD Émilie), BOUYER Nadia (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), CHAILLER Catherine (pouvoir donné à AUDÉ Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), FOURNIER Baptiste (pouvoir donné à LEON-HENRI Aurélie), GIRAUD Mélodie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BIET Christelle), THELLIER Odile (pouvoir donné à NEE Nicole)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, INGRAND Emmanuel, LUSSEAU Christian, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas, VICHIT Luc

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Présentation du projet de nouveau pacte de gouvernance

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2026 décidant de l'élaboration d'un nouveau pacte de gouvernance ;

Le président rappelle que, par délibération du 25 juin 2026, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un nouveau pacte de gouvernance entre la Communauté de communes Mellois en Poitou et ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le pacte de gouvernance a pour objectif de définir les modalités de coopération entre la Communauté de communes et ses communes membres, de préciser le rôle des différentes instances et de renforcer l'association des élus municipaux au fonctionnement de l'intercommunalité.

Il vise notamment à favoriser la transparence, la circulation de l'information, la représentativité des communes et la construction d'un projet de territoire partagé, dans le respect de la place et des spécificités de chaque commune.

Le projet de pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032 s'inscrit dans la continuité du précédent pacte, tout en intégrant plusieurs ajustements destinés à tenir compte des évolutions de la collectivité depuis 2020.

Il s'articule autour de deux grandes parties :

- Les instances de gouvernance : le Conseil communautaire, le Président, les Vice-présidents, le Bureau communautaire, la Conférence des maires, les commissions, les comités des référents, les groupes de travail et le Conseil de développement.
- Les modalités de gouvernance : la transparence et la représentativité des communes, le droit à l'information des conseillers communautaires et municipaux, la participation des communes à la gouvernance intercommunale, le rythme décisionnel, le schéma de gouvernance, le principe de solidarité et la mutualisation.

Parmi les principales évolutions envisagées figurent notamment :

- L'adaptation des modalités de remplacement des maires à la Conférence des maires, en permettant leur représentation par un adjoint désigné, et non plus nécessairement par le 1er adjoint ;
- L'actualisation des dispositions relatives au Conseil de développement ;
- L'engagement de la Communauté de communes et de ses communes membres à élaborer, au cours de la nouvelle mandature, un pacte financier et fiscal, afin de favoriser une vision partagée des enjeux financiers du bloc communal et des conditions de mise en œuvre des politiques communautaires ;
- L'actualisation du préambule pour tenir compte des évolutions de la collectivité depuis 2020.

Ces orientations ont été présentées lors de la Conférence des maires du 8 octobre 2026.

Conformément à l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le projet de pacte de gouvernance doit être transmis pour avis aux conseils municipaux des

communes membres, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de sa transmission pour se prononcer.

Dans ce cadre, le calendrier prévisionnel suivant est retenu :

- 25 juin 2026 : délibération du Conseil communautaire sur le principe de l'élaboration d'un nouveau pacte de gouvernance ;
- 8 octobre 2026 : présentation des orientations du projet en Conférence des maires ;
- 22 octobre 2026 : présentation du projet au Conseil communautaire ;
- À l'issue du Conseil communautaire du 22 octobre 2026 : transmission du projet aux communes membres pour avis, dans un délai de deux mois à compter de cette transmission ;
- 14 janvier 2027 : approbation définitive du pacte de gouvernance par le Conseil communautaire, à l'issue de la consultation des conseils municipaux.

La présente délibération a ainsi pour objet de présenter aux élus communautaires le projet de pacte de gouvernance et le calendrier envisagé pour son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de la présentation du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes Mellois en Poitou pour la mandature 2026-2032, ainsi que du calendrier prévisionnel de consultation des communes membres, en vue de son approbation lors du Conseil communautaire du 14 janvier 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
5e VP en charge du cycle de l'eau et de la protection de la ressource
28 oct. 2026

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
27 oct. 2026